



N° de matricule du participant  
ou N° de pension

## DÉCLARATION SOLENNELLE

### En ce qui concerne la prestation de renseignements sur le partage des prestations de pension conformément à la Loi sur le partage des prestations de retraite

#### Énoncé de confidentialité

La collecte des renseignements personnels est requise en vertu de l'alinéa 7(1)d) et de l'article 13 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, à des fins d'administration de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC)*. Le refus de fournir les renseignements personnels demandés ou le fait de communiquer des renseignements incorrects, peut entraîner la perte des avantages et/ou des retards dans le traitement ou encore des inexactitudes dans les estimations de pension, les avantages ou les relevés de pension. Les renseignements personnels sont protégés et ne sont utilisés et communiqués que conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la façon décrite dans le fichier de renseignements personnels TPSGC PCU 702 - Administration des pensions fédérales. Aux termes de la Loi, les personnes ont le droit de consulter leurs renseignements personnels et de demander des corrections s'ils sont erronés ou incomplets.

Remplir la Partie 1 si vous étiez marié, et/ou remplir la Partie 2 si vous avez résidé dans une relation conjugale ou si vous êtes marié et vous avez résidé dans une relation conjugale avant le mariage. Vous devez remplir la Partie 3 sous serment devant un commissaire à l'assermentation.

#### Partie - 1 - MARIÉ

Remplir cette partie seulement si le participant et le conjoint sont ou étaient mariés.

Je, \_\_\_\_\_, déclare avoir marié

\_\_\_\_\_ Non complet du déclarant

le

\_\_\_\_\_ Nom complet du conjoint ou de l'ancien conjoint

\_\_\_\_\_ (aaaa-mm-jj)

#### (Cocher la case qui convient)

Nous vivons séparément depuis le \_\_\_\_\_ .  
(aaaa-mm-jj)

Nous vivons encore ensemble dans une relation conjugale et cette demande est faite parce que nous prévoyons vivre séparément.

#### Partie - 2 - NON MARIÉ

Remplir cette partie seulement si vous avez résidé dans une relation conjugale ou si vous êtes marié et vous avez résidé dans une relation conjugale avant le mariage.

Je, \_\_\_\_\_, déclare avoir commencé à vivre avec

\_\_\_\_\_ Non complet du déclarant

\_\_\_\_\_ une relation conjugale le

\_\_\_\_\_ Nom complet du conjoint de fait ou de l'ancien conjoint de fait

\_\_\_\_\_ (aaaa-mm-jj)

#### (Cocher la case qui convient)

Nous vivons encore ensemble une relation conjugale et cette demande est faite parce que nous prévoyons vivre séparément.

Nous vivons séparément depuis le \_\_\_\_\_ .  
(aaaa-mm-jj)

**PARTIE 3 - DURANT LA PÉRIODE PRÉCITÉE OÙ NOUS ÉTIIONS MARIÉS, OU VIVIONS ENSEMBLE UNE RELATION CONJUGALE :**

**(Cocher la case qui convient)**

Il n'y a pas eu de périodes pendant lesquelles nous vivions séparément en raison de la rupture de notre relation.

Nous avons vécu séparément en raison d'une rupture dans notre relation, aux dates suivantes :

De \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ (Inscrire toutes les interruptions; au besoin, utiliser une  
(aaaa-mm-jj) (aaaa-mm-jj) feuille séparée)

De \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_  
(aaaa-mm-jj) (aaaa-mm-jj)

Je fais **LA PRÉSENTE DÉCLARATION SOLENNELLE** croyant qu'elle est vraie et sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment.

Déclaré devant moi à

\_\_\_\_\_

(Ville, cité ou village)

dans la province

\_\_\_\_\_

le

\_\_\_\_\_

Date (aaaa-mm-jj)

}  
}

\_\_\_\_\_  
Signature du déclarant ou de la déclarante)

Signature de la personne autorisée à recevoir des déclarations solennelles. (Précisez s'il s'agit d'un juge de paix, d'un avocat, d'un notaire public ou d'un commissaire à l'assermentation (veuillez indiquer la date d'expiration de son mandat), etc. et estampillez ou apposez votre sceau)

Étampe

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne autorisé

Date d'expiration

\_\_\_\_\_  
(aaaa-mm-jj)

**NOTA : Quiconque fait, en connaissance de cause, une déclaration trompeuse ou fausse dans une demande ou dans une autre instance en vertu de la LPPR commet une infraction punissable par procédure sommaire.**